



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 14H00, le Comité technique s'est réuni au Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan sous la présidence de Monsieur Gérard MOREAU, Maire de Sabres.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

• En qualité de représentants des élus :

. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Hervé BOUYRIE,	Maire de MESSANGES
. Hélène COUSSEAU,	Maire de LESPERON
. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE
. Philippe SAES,	Maire de SAINT-MARTIN-D'ONEY

• En qualité de représentants du personnel :

. Fabien BARRIERE,	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Anne SENTUC,	Centre de gestion des Landes (CGT)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Christophe DARRIGADE,	Mairie de OEYRELUY (CFDT - Interco)
. Isabelle LABEYRIE,	Mairie de LEON (CFDT)
. Anne DE PISCHOF,	Mairie de SARBAZAN (UNSA)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)
. Karine NAHARBERROUET,	Mairie de CLERMONT (FA-FPT)

• Assistaient également à la réunion : (sans voix délibérative)

. Jérôme DEYRIS,	Mairie de LABOUHEYRE (CGT)
------------------	----------------------------

• Etaient absents ou excusés :

. Fabienne LABY-FAUTHOUX,	Maire de POYANNE
. Christine FOURNADET,	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. Christian DUCOS,	Maire de SOUPROSSE
. Yann BOUFFIN,	Maire de CALLEN
. Alain GAUBE,	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. Sandrine LIORET,	CC CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. Chantal DOUCET,	Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

• Autres participants :

- . **Yvan SAVARY,** Directeur Général des services, Centre de gestion
- . **Raphaël BRETON,** Directeur Général adjoint des services, Centre de gestion
- . **Fadela BOUALI,** Service comité technique, Centre de gestion
- . **Corine LEVY,** Service comité technique, Centre de gestion
- . **Cholé DARTIGUELONGUE** Service développement de l'emploi territorial

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance : **Madame Isabelle LABEYRIE** est candidate pour cette tâche.

DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2022

PV de la séance du 11 juillet 2022	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Commune d'Argelos	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		3	6	Avis défavorable
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		5		Avis favorable à l'unanimité

Commune de Arx	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Commune d'Azur	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

Commune de Bélis	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Le syndicat CFDT indique que le décompte pour le service technique des 35h n'est pas correct.

Commune de Bénesse-les-Dax	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 9	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE 3	ABSTENTION 3
		<i>Avis défavorable</i>		

<u>Commune de Bourdalaf</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Cagnoffe</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Candresse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Cauna</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Gaas</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Commune de Labatut	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Commune de Laglorieuse	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Commune de Lamothe	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 9	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

Commune de Lévignacq	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Commune de Losse	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>PETR Mimizan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Misson</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Alpi</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Alpi</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Saint-Maurice</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Saint-Cricq-Villeneuve</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		
<u>Commune de Saint-Gein</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Saint-Paul-en-Born</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Tosse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Toulouze</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Vica d'Auribat</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune d'Arsague (2^{ème} examen)</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

<u>Commune de Bénesse-les-dax</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Alpi</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Oeyreluy</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Toulouze</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

COMPTE EPARGNE TEMPS

<u>Commune de Bourriot-Bergonce</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Lamothe</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Alpi</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

ORGANIGRAMME

<u>Communauté de communes du Pays Grenadois</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Hinx</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

REGLEMENT INTERIEUR

Commune de <u>Saint-Jean-de-</u> <u>Marsacq</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

Commune de <u>Peyrehorade</u> (2^{ème} examen)	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

SUPPRESSION DE POSTE

<u>Sivu du Bas Adour</u> <u>Landais</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 9	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

Commune de <u>Hinx</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Labatut</u> Adjoint technique (35/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Lit-et-Mixte</u> Adjoint d'animation (28/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Saint-Martin-de-Hinx</u> Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

TELETRAVAIL

<u>Syndicat du Midou et de la Douze – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			7	2
	Collège des représentants des collectivités :	Avis défavorable		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
	4	1	1	
	Avis favorable			

<u>Alpi – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune de Mugron	Collège des représentants du personnel :	POUR 7	CONTRE 2	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

IV – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIERE DE PROMOTION ET VALORISATION DE PARCOURS PROFESSIONNELS

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Commune de Brocas	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		
Commune de Donzacq	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		
Commune de Fargues	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Moliets-et-Mâa</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune de Montgaillard</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Sivu Louer Cassen Saint-Geours d'Auribat</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune d'Ygos-Saint-Saturnin</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune de Bias (2^{ème} examen)</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune de Coudures (2^{ème} examen)</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

Commune de Meilhan (2 ^{ème} examen)	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
Sivu RPI d'Aureilhan (2 ^{ème} examen)	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
Commune de Saint-Paul-en-Born (2 ^{ème} examen)	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

V – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes de l'article 49 de loi du 25 janvier 1984 modifiée, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité technique dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<u>Commune de Candresse</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Saint-Vincent-de-Paul</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

VI – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité technique.

1^{er} PASSAGE

<u>Commune de Bastennes</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			9	
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		6		
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune de Cachen	Collège des représentants du personnel :	POUR 9	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune de Clermont	Collège des représentants du personnel :	POUR 6	CONTRE 3	ABSTENTION
		<i>Avis favorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune de Hinx	Collège des représentants du personnel :	POUR 9	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune de Lamothe	Collège des représentants du personnel :	POUR 9	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Alpi - Mont-de-Marsan	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 7	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

<u>Centre de gestion des landes</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Mugron</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			9	
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		6		
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Oeyreluy</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		2	7	
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		6		
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Peyrehorade</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			9	
		Avis défavorable à l'unanimité		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		6		
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Préchacq-les-Bains</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			9	
		Avis défavorable à l'unanimité		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		6		
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Saint-Jean-de-Marsacq</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			9	
		Avis défavorable à l'unanimité		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		6		
		Avis favorable unanime		

Commune de Saint-Maurice-sur-Adour	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			9	
	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6				
<i>Avis favorable unanime</i>				

Commune de Tilh	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			9	
	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6				
<i>Avis favorable unanime</i>				

Commune de Saint-Martin-d'Oney	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		2	7	
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6				
<i>Avis favorable unanime</i>				

Commune de Roquefort	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		2	7	
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6				
<i>Avis favorable unanime</i>				

2^{eme} PASSAGE :

Communauté de communes Côte Landes Nature - Castets	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			9	
	<i>Avis défavorable unanime</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6				
<i>Avis favorable unanime</i>				

Syndicat des Eaux du Marensin - Geaune	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 9	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Syndicat du Midou et de la Douze – Mont-de-Marsan	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 9	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune de Saint-Barthélemy	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 9	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune de Sainte Eulalie-en-Born	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 9	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Syndicat du Port d'Albret - Vieux-Boucau	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 9	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune d'Ychoux	Collège des représentants du personnel :	POUR 9	CONTRE	ABSTENTION
		Avis défavorable à l'unanimité		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

PRIME DE REVALORISATION

Cias Côte Lande Nature - Castets	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Ccas du Pays Grenadois	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Alpi	Collège des représentants du personnel :	POUR 5	CONTRE 3	ABSTENTION 1
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

Commune de Oeyreluy	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

VII- AIDE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ET SUR L'ACTION SOCIALE

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

<u>Commune de Bassercles</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Saint-Jean-de-Marsacq</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

VIII – FORMATION, INSERTION ET PROMOTION DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

CONDITIONS D'ACCUEIL DES APPRENTIS

<u>Communauté de communes du Pays Grenadois</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Sivu Narrosse Candresse</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Haut-Mauco</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :
15h40

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gérard MOREAU (Maire de Sabres)	 Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	 Isabelle LABEYRIE (CFDT)